

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 22 JANVIER 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	29
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

15 janvier 2021

Date d'affichage

25 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux janvier et à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie en distanciel, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Philippe VITTORI à Don Marc ALBERTINI, François BENEDETTI à Esteban SALDANA, Agnulina ANDREANI à Christian PAOLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

Délibération n° 0221 Objet : Modification du plan de financement pour acquisition de deux véhicules type BOM pour la collecte des ordures ménagères et du tri.

(Annule et remplace la délibération n°6019 du 13 décembre 2019)

Dans la poursuite de la facilitation du geste de tri mise en place la communauté, et face à la modification des tournées de collecte, il y a lieu de procéder au renouvellement partiel du parc vieillissant des véhicules type BOM de la communauté, dont certains deviennent inutilisables (nombreuses réparations et immobilisations sur de longues périodes), rendant le service inefficace.

Il y a donc lieu de procéder à l'acquisition de deux camions équipés d'une benne pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Le Président propose de procéder à cette acquisition pour un montant de 240 000 € HT (répartis comme suit : 160 000€ HT pour un camion collectant la plaine type 16m3 et 80 000€ HT pour un camion permettant de collecter la montagne type 5m3), dont le plan de financement sera:

- 27 % Office de l'Environnement soit 64 000 €
- 53% CDC/DQ soit128 000 €
- 20 % Communauté de Communes soit.....48 000 €

Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité des membres présents

-Adopte le plan de financement;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire;

-Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président